

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 20 septembre 2024

VIRUS WEST NILE Nouveau point de situation sur les cas dans l'Hérault

L'infection à virus West Nile est transmise par les moustiques (essentiellement du genre Culex) qui se contaminent en piquant des oiseaux sauvages infectés. Les chevaux, mais aussi parfois les hommes, sont des « hôtes accidentels » qui peuvent être atteints par le virus West Nile lorsqu'ils sont piqués par des moustiques infectés mais qui ne peuvent pas transmettre à leur tour le virus.

Dans l'Hérault, les analyses réalisées confirment, à ce jour, la contamination de 14 chevaux par le virus West Nile dans les communes de Marsillargues, Lattes, Mauguio, Lansargues et Lunel-Viel. De nouvelles suspicions en cours dans le département et des cas confirmés d'équins infectés par le virus dans le Gard témoignent de la circulation active du virus en Camargue.

La maladie se manifeste chez les équidés soit sous une forme fébrile pure, souvent inapparente, soit sous une forme nerveuse (abattement, tremblements, troubles neurologiques). Une guérison spontanée intervient généralement en 3 à 4 semaines, mais des formes graves avec paralysie et mort peuvent survenir.

Un premier cas humain positif au West Nile a été diagnostiqué à Baillargues. L'état de santé de cette personne est aujourd'hui stable. **Un nouveau cas positif a été détecté à Lattes.**

Dans la plupart des cas, l'infection humaine à virus West Nile est asymptomatique, c'est-à-dire que le patient ne présente aucun symptôme. Dans certains cas, la maladie se manifeste par un syndrome pseudo-grippal (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires) quelques fois accompagné d'une éruption cutanée. L'apparition soudaine de ces symptômes doit faire immédiatement l'objet d'une consultation médicale, qui pourra être suivie le cas échéant d'un signalement à l'ARS.

Pour rappel, la circulation du virus West Nile fait l'objet d'un triple dispositif de surveillance en France, chez les humains, les chevaux et les oiseaux, qui associe de nombreux partenaires et se complète actuellement d'enquêtes épidémiologiques et entomologiques menées dans ce secteur de l'Hérault par les équipes de l'ARS, de Santé publique France et de l'opérateur de démoustication Altopictus.

L'ARS a renforcé le dispositif de surveillance en sensibilisant les établissements et les professionnels de santé d'Occitanie à l'identification et au dépistage de tout cas suspect. Enfin les mesures de sécurisation des dons de sang et d'organes sont actives et le resteront jusqu'à la fin de la saison à risque, dans le Gard et en Occitanie. Elles sont mises en œuvre par l'Etablissement français du sang (EFS) et l'Agence de Biomédecine (ABM).

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2

Le Préfet de l'Hérault et le Directeur Général de l'Agence régionale de santé Occitanie renouvellent leur appel au respect des gestes de prévention, en particulier dans les zones géographiques concernées par des cas d'infection :

- **se protéger contre les piqûres de moustiques pour éviter d'être infectés** : port de vêtements amples, clairs et couvrant bras et jambes, application sur les zones de peau découvertes d'un produit répulsif, en respectant les contre-indications et au besoin protection par des moustiquaires dans les zones où les moustiques sont particulièrement nombreux ;
- **lutter contre la prolifération des moustiques** autour du domicile en éliminant les eaux stagnantes qui constituent leurs gîtes larvaires (ex : vider et ranger à l'abri les petits récipients, couvrir les réservoirs d'eau avec un tissu ou une moustiquaire...);
- pour les personnes sensibles (ex. nouveaux-nés, femmes enceintes, personnes immunodéprimées), dormir sous une moustiquaire ;
- **consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs** : fièvre d'apparition brutale accompagnée de maux de tête, de douleurs musculaires, d'une éruption cutanée, voire des troubles du comportement ou des propos incohérents.

Par ailleurs, le préfet de l'Hérault appelle à la vigilance des détenteurs de chevaux des zones à risque concernées et des vétérinaires en filière équine. Il rappelle **l'obligation de déclarer auprès de la DDPP tout cas de cheval ayant des symptômes évocateurs de la West Nile**, et formule les recommandations suivantes :

- **vacciner et désinsectiser les chevaux** ;
- quand cela est possible, **ne pas laisser les chevaux à l'extérieur le soir et la nuit** pour limiter l'exposition aux moustiques ;
- **désinsectiser les moyens de transport des animaux** en cas de mouvement depuis les zones à risque concernées pour éviter le déplacement de moustiques potentiellement contaminés vers les zones indemnes.

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2